

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Bullion



Dossier d'approbation

Pièce n°4.2 : Bourg 1/2000^{ème}

Vu pour être annexé à la délibération

Le :

Le Maire :



Conseil Développement Habitat Urbanisme, 9 Boulevard Vautabelle, 89000 AUXERRE

Légende

- Limite communale
- Zone Ua : Secteur d'habitation à forte densité et à caractère patrimonial important
- Zone Ud : Hôpital de Pédiatrie et de Rééducation (HPR)
- Zone Ue : Secteur d'équipements publics
- Zone Uh : Secteur d'habitation situé à la périphérie des secteurs Ua
- Zone LAU : Secteur à urbaniser destiné à la construction de logements locatifs sociaux
- Zone A : Zone agricole
- Zone Ap : Zone agricole protégée
- Zone N : Zone naturelle
- Zone Nr : Centre de séminaire, hôtellerie, restauration, basé à Ronqueux
- Zone Nu : Maison d'Ulysse basée à Moutiers
- Espaces boisés classés au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme
- Elements identifiés au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme (bâti à protéger)
- Elements identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme (Secteur à protéger)
- Elements identifiés au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme (Emplacement réservé)
- Elements identifiés au titre de l'article L151-15 du Code de l'urbanisme (Secteur de mixité sociale)
- Périmètre des Orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides de classes 2 et 3
- Bande de protection de la lisière du massif boisé de plus de 100 hectares
- Site urbain constitué
- Zone inondable
- Zone non constructible
- Elements identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Elements identifiés au titre de l'article L151-11 2 du Code de l'urbanisme
- Cône de vue

